



Brocéliande
Communauté de Communes
Conquérants d'Avenir

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BROCÉLIANDE

Par délibération N° 2020-013 du 10 février 2020, le conseil communautaire a arrêté le projet de plan local d'urbanisme intercommunal et procédé à l'ensemble des consultations prévues par le code de l'urbanisme.

Par arrêté en date du 02/10/2020, le président de la Communauté de communes de Brocéliande a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de communes de Brocéliande sur la période suivante :

**MERCREDI 4 NOVEMBRE 2020 À 9H
AU MERCREDI 16 DÉCEMBRE 2020 À 12H30**

À cet effet, Mesdames Le Dréan-Quenec'hdu Sophie (Présidente), Barre Florence et Le Dissez Viviane ont été désignées membres de la commission d'enquête par Monsieur le Président du tribunal administratif de Rennes.

La commission d'enquête recevra le public dans les lieux, jours et heures définis ci-après :

- Mercredi 04/11/20 : Plélan-le-Grand
Communauté de communes
1, rue des Korrigans - de 9h à 12h30
- Jeudi 12/11/20 : Bréal-sous-Monfort - Mairie
2, rue de Bruz - de 14h à 17h
- Vendredi 13/11/20 : Treffendel - Mairie
23, rue de Haute Bretagne - de 9h à 12h
- Jeudi 19/11/20 : Saint Thuria - Mairie
9, rue du Shiste Violet - de 9h à 12h
- Samedi 21/11/20 : Plélan-le-Grand - Mairie
37, av. de la Libération - de 9h à 11h30
- Mardi 25/11/20 : Monterfil - Mairie
6, rue de la Mairie - de 8h45 à 11h45
- Vendredi 27/11/20 : Paimpont - Mairie
1, esplanade de Brocéliande - de 13h30 à 16h30
- Mercredi 02/12/20 : Saint-Péran - Mairie
6, rue de la mairie - de 14h à 17h
- Samedi 05/12/20 : Bréal sous Montfort - Mairie
2, rue de Bruz - de 9h à 12h.
- Vendredi 11/12/20 : Maxent - Mairie
2, rue du Prélois - de 14h à 17h
- Mercredi 16/12/20 : Plélan-le-Grand
Communauté de communes
1 rue des Korrigans - de 9h à 12h30.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées de plusieurs façons :

- sur un des registres d'enquête en version papier, aux horaires d'ouverture habituels des mairies et de la Communauté de communes
- sur le registre dématérialisé mis à disposition 24h/24 durant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : **<https://www.registre-dematerialise.fr/2130>**
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : **enquete-publique-2130@registre-dematerialise.fr**

(Ces observations seront alors consignées au registre dématérialisé susmentionné).

- Par voie postale à l'adresse suivante :

**Madame la Présidente
de la commission d'enquête du PLUi
Communauté de communes de Brocéliande,
1, rue des Korrigans
35380 PLELAN-LE-GRAND**

Un poste informatique est à la disposition du public au siège de la Communauté de communes, 1, rue des Korrigans à PLÉLAN-LE-GRAND pour libre consultation du dossier aux horaires habituels d'ouverture.

Dans le cadre des mesures sanitaires en vigueur, les personnes pourront également contacter les commissaires enquêteurs par téléphone lors de leurs permanences.

Les mesures sanitaires applicables seront celles mises en place par la Communauté de communes de Brocéliande, en application des directives gouvernementales en vigueur durant la période d'enquête. Celles-ci feront l'objet d'un affichage sur chaque lieu d'enquête, de façon accessible au public.

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête pourront être consultés au siège de la Communauté de communes de Brocéliande aux heures et jours habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la Communauté de communes de Brocéliande.

Monsieur le président de la Communauté de communes de Brocéliande pourra fournir tous les renseignements complémentaires concernant la tenue de cette enquête publique.